

2013

Rapport annuel



L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, a pour missions principales de représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire et de défendre et promouvoir leurs intérêts. Son rôle est de :

- ▶ **FÉDÉRER** les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **EXPRIMER** les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.
- ▶ **REPRÉSENTER** les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des Pouvoirs publics des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **NÉGOCIER** et signer des accords collectifs de travail au niveau multiprofessionnel avec les Confédérations syndicales de salariés.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ L'UDES regroupe 27 groupements et syndicats d'employeurs et 14 branches professionnelles.
- ▶ Elle rassemble près de 85% des employeurs fédérés.
- ▶ L'UDES représente ainsi plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés soit près d'un salarié sur deux de l'économie sociale et solidaire.



SOMMAIRE

- 6 **DE L'USGERES À L'UDES**
Travail collaboratif avec le SYNEAS autour de la création de l'UDES
La nouvelle Union
- 7 **LES DÉMARCHES INSTITUTIONNELLES**
Participation de l'UDES à la grande conférence sociale
Contributions et prises de position de l'UDES
Représentativité patronale et projet de loi sur la démocratie sociale
Projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire
Quelques rencontres institutionnelles
- 11 **LES CONTRIBUTIONS AU COE ET CNEE**
Le conseil d'orientation pour l'emploi (COE)
La conseil national éducation économie (CNEE)
- 12 **LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS**
Développement et promotion de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale et solidaire
Formation des dirigeants bénévoles
- 15 **LE DIALOGUE SOCIAL ET LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES**
Les travaux du groupe employeurs plénier
Les travaux du groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale
Les négociations
- 17 **LA PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE D'UNIFORMATION**
- 18 **LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'UDES**
Les politiques publiques de l'emploi
La représentation politique en régions
Les actions opérationnelles en régions
- 20 **LE SUIVI DE L'ACTION PRUD'HOMALE**
- 21 **LA GOUVERNANCE DE L'UDES**
- 22 **LES ADHÉRENTS DE L'UNION EN 2014**

ÉDITORIAL



© S.Lenormand

2013 restera l'année du changement pour l'Usgeres devenue UDES. Les relations entretenues avec le Synéas, depuis la grande conférence sociale de juin 2012, ont conduit à définir les contours d'une union plus large que la seule Usgeres, prenant en compte la volonté d'un certain nombre de secteurs employeurs de l'économie sociale et solidaire de rejoindre une dynamique de structuration et de représentation. L'UDES est née fin juin 2013.

La Convention nationale de l'Usgeres, organisée à l'automne 2012, avait donné le la. L'UDES entrait début janvier au conseil d'orientation pour l'emploi (COE) et était régulièrement sollicitée sur la mise en œuvre des politiques publiques. L'UDES était ainsi, pour la deuxième année consécutive, invitée à la grande conférence sociale. Reçue par le Premier ministre à deux reprises en 2013, dans le cadre de la grande conférence sociale et de la concertation sur la réforme fiscale, l'UDES est entrée un peu plus encore dans le cercle des partenaires sociaux reconnus. La contribution de l'Union à la réforme de la représentativité patronale et le rapport du DGT sur ce sujet, très positif pour l'UDES, s'est achevée le 19 décembre par la signature d'une position commune avec les deux autres organisations patronales du hors champ, la FNSEA et l'UNAPL. Un protocole d'accord a également été signé le 30 janvier 2014 entre les 6 plus importantes organisations patronales françaises dont l'UDES qui devait être reprise dans la loi.

L'UDES a, par ailleurs, été très sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles politiques d'emploi : emplois d'avenir en premier lieu et contrats de génération en second lieu. Cette année a, par conséquent, permis la mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec le Ministre en charge de l'économie sociale et solidaire : création d'un portail

de l'emploi lancé au mois de janvier 2013 au ministère, participation à des salons tout au long de l'année pour présenter les métiers et les carrières dans le secteur, réalisation d'une étude avec le cabinet Amnyos sur les conditions du développement de l'emploi dans les territoires.

L'année 2013 a également été marquée par la signature d'un ANI (accord national interprofessionnel) puis d'une loi sur la sécurisation de l'emploi et d'un nouvel acte de réforme de la formation professionnelle sur lequel l'UDES a contribué, dans le cadre de ses interlocutions avec les partenaires sociaux représentatifs au plan national et interprofessionnel, ou dans le cadre du groupe de travail quadripartite. Dans le champ multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire, l'année a été marquée par la fin de la négociation sur l'insertion et l'emploi des jeunes. L'accord a été ouvert à la signature au début de l'année 2014.

L'action territoriale a permis une mobilisation sur la question des emplois d'avenir dans le cadre des schémas régionaux d'orientation et, plus politiquement, sur le renouvellement des CESER... La moisson a été convenable avec 9 postes dans le collège 1 contre 2 dans l'ancienne mandature. Le tour de France des régions, engagé à l'automne 2013, a confirmé en 2014 la mobilisation des acteurs territoriaux sur les projets stratégiques et opérationnels de l'Union.

En conclusion, l'année 2013 pose une étape déterminante dans le développement de l'Union. En grandissant, l'UDES apporte la preuve qu'une union multiprofessionnelle composée d'employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes peut s'épanouir. Les décisions d'ordre législatif, qui interviendront en 2014, permettront à l'UDES de figurer dans le tour de table des partenaires sociaux reconnus comme représentatifs.

Alain Cordesse

Président de l'UDES

Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LE SYNEAS AUTOUR DE LA CRÉATION DE L'UDES

Par décision de son Conseil d'administration du 22 avril 2013, le Synéas (syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale) a décidé de participer à la structuration des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire et contribuer aux travaux engagés depuis quelques années par l'Usgeres.

Cette décision aurait pu se traduire par une adhésion simple du Synéas à l'Usgeres qui est la seule union multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Afin de prendre en compte l'histoire et l'identité de chacune des organisations, il a été décidé d'un commun accord entre les deux

organisations, que l'Usgeres serait le socle de ce rapprochement mais que cette dernière changerait de dénomination afin de faciliter l'acceptation du processus par les membres du Synéas.

L'alternative eut été que l'Usgeres et le Synéas créent une nouvelle union qui ne soit ni l'une, ni l'autre des deux organisations. Ce scénario n'a pas été retenu parce qu'il ne facilitait pas la lisibilité de l'architecture de la fonction patronale dans l'économie sociale et solidaire en créant un acteur supplémentaire alors que les pouvoirs publics demandent un interlocuteur unique en capacité de représenter l'ensemble.

LA NOUVELLE UNION

C'est donc à une modification statutaire de l'Usgeres que l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2013 a procédé, après un processus de concertation qui a permis au Conseil d'administration d'être régulièrement consulté sur ce projet depuis la fin de l'année 2012.

Cinq OPCA sont dans le champ de la nouvelle Usgeres :

- ▶ Uniformation pour une majorité de branches.
- ▶ Unifaf ;
- ▶ L'AFDAS pour les radios associatives ;
- ▶ Agefos-PME et Opcalia pour le champ du sport.

Afin de trouver un nom à la nouvelle Union, une identité visuelle et un territoire de marque, un appel d'offre a été lancé au début du mois de

mai auprès de trois agences de communication. L'agence Step Indigo a été retenue. La proposition du nom UDES s'est imposée de par sa simplicité et sa sémantique facile à retenir (union des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

Le premier Conseil d'administration de l'UDES s'est réuni le 5 septembre. Il a réélu Alain Cordesse pour le mandat 2013-2015, dans le prolongement de ses quatre mandats précédents.



PARTICIPATION DE L'UDES À LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE

L'UDES a participé à la grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, à travers 2 tables rondes : l'une sur l'emploi et la formation, et l'autre, sur les filières d'avenir. Les représentants de l'Union ont rencontré, le 7 juin, le Premier ministre afin de préparer cet événement.

L'UDES a réalisé un document général de propositions sur l'ensemble des thématiques de la conférence sociale, qui a été envoyé à tous les ministères concernés par la conférence ainsi qu'au cabinet du Premier ministre.



CONTRIBUTIONS ET PRISES DE POSITION DE L'UDES

L'UDES a poursuivi en 2013 son positionnement d'acteur institutionnel et d'organisation professionnelle émettant des avis et formulant des propositions sur l'agenda social et, notamment, dans le cadre de :

» **La loi du 14 juin sur la sécurisation de l'emploi.** L'Union a tenu à faire entendre son point de vue sur plusieurs points du projet de loi qu'elle juge déterminants pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire et notamment :

- Le choix laissé aux acteurs en matière de complémentaire santé ;
- La possibilité de déroger à la durée minimale de travail à temps partiel de 24 heures, compte tenu des contraintes d'activités dans certains métiers et branches professionnelles.

L'UDES a fait paraître un communiqué de presse commun avec la FNSEA et l'UNAPL pour défendre dans ce texte les spécificités des très petites entreprises qui représentent 80% des

entreprises françaises et 20 % des salariés. Une position commune a été adoptée entre les trois organisations, afin que la loi prenne en compte l'ensemble des entreprises qui composent le tissu économique de notre pays.

» **La réforme fiscale.** Lors de sa rencontre avec le premier ministre, le 26 novembre, dans le cadre de la concertation engagée avec les partenaires sociaux autour de la réforme fiscale, l'UDES a pu défendre les problèmes posés en termes de compétitivité aux entreprises de l'économie sociale et solidaire du fait de la non application du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) au secteur associatif et aux services de soins et d'accompagnement mutualistes. L'Union a également formulé des propositions en matière de fiscalité pour les entreprises à but non lucratif, de protection sociale, de prise en compte et de financement de la perte d'autonomie.

► **L'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 décembre sur la formation professionnelle.** L'UDES s'est émue à deux reprises dans la presse de la disposition de l'ANI visant à baisser la contribution légale au plan de formation pour les entreprises de plus de 10 salariés : de 0,9% à 0,1% ou 0,2% selon la taille des entreprises. Elle a soutenu également la position de la CGPME qui, dans un projet alternatif, avait proposé

de sanctuariser au moins 0,5% du légal sur le plan de formation tout en élargissant la mutualisation. La diminution brutale du taux légal consacré au financement de la formation professionnelle continue par les entreprises de 10 salariés et plus – qui passe de 1,6 % à 1 % de la masse salariale brute - augure mal d'un meilleur accès des salariés à la formation en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables.

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE ET PROJET DE LOI SUR LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Le rapport de Jean-Denis Combrexelle sur la représentativité patronale a été alimenté par une proposition commune du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA rendue publique le 19 juin 2013.



L'UDES a contribué, dans le courant de l'été 2013, à alimenter la Direction générale du travail d'éléments sur la mesure des effectifs de ses adhérents dans les différentes branches que l'Union fédère.

Le DGT indique dans son rapport que la place de l'économie sociale et solidaire, et notamment de l'UDES, doit être clairement redéfinie dans le tour

de table des organisations patronales, eu égard à son importance dans l'économie et au nombre d'entreprises et de salariés qu'elle représente.

L'UDES s'est félicitée du contenu de ce rapport qui reprend en grande partie ses propositions et, notamment, celle de faire émerger entre la branche et l'interprofession, un secteur multiprofessionnel formellement consulté lors de la négociation des ANI et siégeant dans un certain nombre d'instances multipartites du dialogue social national et territorial.

Le projet de loi sur la démocratie sociale a été alimenté par le rapport de Jean-Denis Combrexelle. Il en reprend, dans son article 16, les principales dispositions.

Dans ce cadre, le Président de l'UDES a signé, le 19 décembre 2013, une position commune avec les Présidents de la FNSEA et de l'UNAPL pour préciser la place que les trois principales organisations multiprofessionnelles du « hors champ » entendaient donner à leurs organisations.

Le 30 janvier 2014, les organisations patronales représentatives au plan national et interprofessionnel, le MEDEF, la CGPME et

l'UPA ainsi que les organisations patronales multiprofessionnelles représentatives du « hors champ », sont parvenues à un protocole d'accord sur la représentativité des organisations multiprofessionnelles dans le dialogue social. Ce protocole, repris dans l'article 16 de la loi, propose :

- une définition des organisations nationales multiprofessionnelles.
- la consultation des organisations multiprofessionnelles par les organisations interprofessionnelles, en amont des négociations des ANI qui font l'objet d'une transposition dans la loi ou d'un élargissement.
- que ces organisations puissent siéger dans les instances de consultation et de concertation nationales liées aux codes du travail ou de la sécurité sociale.

PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'UDES a eu l'occasion de contribuer à la rédaction du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire et de ses attendus, notamment concernant le périmètre des entreprises du secteur. C'est ainsi que l'Union a régulièrement participé aux travaux des commissions label, développement économique et gouvernance/mutations du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS).

L'UDES a notamment défendu l'ajout d'un critère sur la gouvernance des entreprises, qui est de nature à sécuriser les entreprises du secteur de l'aide à domicile. Celles-ci craignent une entrée dans le champ de l'économie sociale et solidaire de l'ensemble des acteurs lucratifs de l'aide à domicile qui aurait pour conséquence d'affaiblir les réseaux historiques. Ce critère, en complément des autres, est de nature à limiter les risques de fragilité perçus par certains acteurs du secteur.

Lors de son audition au Sénat par le rapporteur du projet de loi, Marc Daunis, et à l'occasion d'une rencontre avec Marie-Noëlle Lienemann et Christiane Demontes dans le courant de l'année, l'UDES a notamment souligné l'importance :



- ▶ d'un cadre juridique pour le développement des pôles territoriaux de coopération économique ;
- ▶ du développement des SCOP par la création de SCOP d'amorçage ou de groupes de SCOP pour favoriser la consolidation et l'émergence de nouvelles SCOP sur les marchés, notamment à l'international ;
- ▶ de la définition juridique du droit de la subvention permettant une sécurisation plus importante des relations partenariales entre les associations et les pouvoirs publics et, par conséquent, de nouveaux leviers pour leur développement.

QUELQUES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

En 2013, l'UDES a été auditionnée ou a rencontré un certain nombre d'acteurs dont :

- ▶ François Hollande, Président de la République ;
- ▶ Jean-Marc Ayrault, Premier ministre ;
- ▶ Bernard Cazeneuve, Ministre du budget ;
- ▶ Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales ;
- ▶ Marylise Lebranchu, Ministre de la fonction publique et de la réforme territoriale ;
- ▶ Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif ;
- ▶ Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ;
- ▶ Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et à la Consommation ;
- ▶ Thierry Repentin, Ministre délégué à la formation professionnelle ;
- ▶ Michel Yahiel, Conseiller social de François Hollande ;
- ▶ Christophe Devys, Conseiller social de Jean-Marc Ayrault ;
- ▶ Mireille Le Corre, Conseillère Travail, emploi et dialogue social de Jean-Marc Ayrault ;
- ▶ Gilles Gateau et Nicolas Grivel, Directeur de cabinet et Directeur adjoint de cabinet de Michel Sapin et ses conseillers ;
- ▶ Bertrand Gaume, Directeur de cabinet de Benoît Hamon et ses conseillers ;
- ▶ Thierry Breton, Conseiller social de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement ;
- ▶ Les députés : Fanélie Carrey-Conte (PS), Jean-Marc Germain (PS), Jean-René Marsac (PS), Monique Iborra (PS), Jean-Patrick Gille (PS) ; Francis Vercamer (Nouveau centre) ;
- ▶ Les sénateurs : Marie-Noëlle Lienemann (PS) ; Claude Jeannerot (PS) ; Marc Daunis (PS) ; Christiane Demontes (PS) ;
- ▶ Frédéric Tiberghien, Conseiller d'État ;
- ▶ Michel Hainque, Responsable de la mission évaluation et simplification au CGEFl concernant le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire ;
- ▶ Jean Pisany-Ferry dans le cadre de la mise en place du Commissariat Général au développement et à la prospective.

LES CONTRIBUTIONS AU COE ET AU CNEE

LE CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI (COE)

Depuis avril 2013, Hugues Vidor, Vice-président de l'UDES en charge de l'emploi et du dialogue social, siège au Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) en tant que personnalité qualifiée. Ce conseil est un lieu de débats entre les principaux acteurs du marché du travail. Son objectif est d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme.

En 2013, l'UDES a ainsi contribué, à travers différentes séances plénières ou de travail, aux

travaux du COE sur les emplois vacants. Hugues Vidor a pu présenter brièvement la mobilisation de l'UDES et de ses adhérents pour anticiper les besoins en recrutements à venir et les métiers en tension dans l'économie sociale et solidaire.

En octobre 2013, le COE a démarré ses travaux sur l'analyse de l'évolution des formes d'emploi. Travaux qui feront l'objet d'un rapport qui sera rendu public dans le courant de l'année 2014.

LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION ÉCONOMIE (CNEE)

L'UDES est également l'un des 26 membres du Conseil National Éducation Économie (CNEE) en tant que représentante des employeurs, avec le MEDEF, la CGPME, l'UPA et l'ANDRH. Alain Cordesse, Président de l'UDES, y siège à ce titre. Ce conseil, créé par décret le 27 juin 2013, est « chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, et un dialogue permanent entre leurs représentants sur toutes questions relatives à la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi ».

Une première réunion plénière s'est tenue le vendredi 13 décembre 2013 lors de laquelle les thèmes d'études suivants ont été définis :



- ▶ Comment développer la culture économique de tous les élèves de collèges et de lycées, toutes voies de formations confondues ?
- ▶ Quelles formations pour quels besoins ?
- ▶ Comment lutter contre l'échec et le « décrochage » scolaires des jeunes ?

LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le portail de l'emploi

L'UDES s'est particulièrement mobilisée en 2013 sur le développement et la promotion de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire avec, notamment, le lancement du portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire le 29 janvier 2013 à l'occasion d'une matinée dédiée à l'emploi dans le secteur organisée à Bercy par Benoît Hamon, Ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la consommation. Cette plateforme mutualisée d'offres d'emploi a reçu en 2013 près de 80 000 visites et plus de 700 candidats se sont inscrits sur la CVthèque.

Créé en partenariat avec le Ministère de l'Économie sociale et solidaire, Pôle Emploi, Chorum et le Crédit coopératif, le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire a notamment pour objectifs de :

- valoriser le secteur et communiquer sur ses spécificités, ses métiers, ses formations et l'actualité emploi du secteur,
- mettre en relation chercheurs d'emploi et recruteurs via notamment des offres d'emploi en ligne et une CVthèque,

- favoriser la mobilité interbranches des salariés dans l'économie sociale et solidaire,
- asseoir la visibilité de l'économie sociale et solidaire.



Les dispositifs publics d'emploi

L'UDES s'est également fortement engagée en faveur des dispositifs publics d'emploi avec, notamment, la signature d'une **convention avec l'État sur le volet formation des emplois d'avenir**, le 14 janvier 2013. En un an, 3 000 salariés en emploi d'avenir ont suivi une formation financée par Uniformation pour un montant de 13 374 K€. Par ailleurs, de nombreux réseaux membres de l'UDES se sont engagés sur les emplois d'avenir par l'intermédiaire de conventions de partenariat.

Un **protocole de partenariat** a également été signé le 29 janvier 2013 avec l'UNML, l'Union nationale des missions locales.



Ses objectifs : favoriser le développement de l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire en :

- sensibilisant et mobilisant les employeurs,
- développant la visibilité et l'attractivité du secteur auprès des jeunes,
- travaillant à l'amélioration du processus d'intermédiation entre jeunes et employeurs et aux conditions d'une insertion professionnelle réussie.

Une **étude action sur l'emploi des jeunes** a également été lancée avec le soutien du ministère de l'économie sociale et solidaire. Menée en 2013, par le cabinet Amnyos, auprès d'un panel représentatif d'employeurs de l'économie sociale et solidaire, au niveau national et dans trois régions (Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Nord-

Pas de Calais) a i n s i qu'auprès de prescripteurs des dispositifs d'emploi (Pôle emploi, Missions Locales, DIRECCTE, Cap Emploi ...), cette étude propose des pistes

d'amélioration et de développement des coopérations afin de lever les freins à l'embauche des jeunes et répondre aux besoins de recrutement des employeurs du secteur.



PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES BRANCHES, SECTEURS ET ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En matière de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, l'UDES a organisé une **manifestation nationale sur la question de l'âge en entreprise et la place du tutorat**, le 2 décembre 2013 en présence du ministre Benoît Hamon.

La gestion des âges a, en effet, été identifiée comme un facteur du développement et de la qualité de l'emploi. L'objectif de ce temps d'échanges était donc de donner aux employeurs de l'économie sociale et solidaire et à leurs partenaires, des clés pour comprendre, anticiper et organiser l'intégration et la transmission des compétences et savoir-faire.

Sur un format court de deux heures se sont enchaînées :

- des saynètes théâtrales traitant de la question des âges en les replaçant dans la perspective de la diversité en entreprise,



► une table-ronde, axée sur la gestion des âges et le lien intergénérationnel permettant aux employeurs de l'économie sociale et solidaire et aux acteurs du lien intergénérationnel dans l'emploi de mieux comprendre les aspects théoriques (étude Amnyos) et pratiques du sujet (signature d'accords, témoignages d'un duo jeune en contrat de professionnalisation et de son tuteur).

L'UDES s'est par ailleurs engagée dans une démarche de **labellisation «diversité»** aux

côtés de trois de ses membres (SNAECSSO, CNEA, CGSCOP) et d'un partenaire, la CRESS Rhône-Alpes. Cette démarche implique de prendre en compte la promotion de la diversité dans les différentes activités de l'organisme. Ainsi, outre la non-discrimination et l'égalité de traitement qui sont appliquées dans les différents processus liés à la gestion des ressources humaines (recrutement, intégration, évolution professionnelle, formation), la politique diversité de la structure doit rayonner dans ses différentes activités.

FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

L'UDES a engagé, en 2011, une action partenariale avec le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRES), la Macif et Chorum pour développer un dispositif transversal d'accompagnement à la fonction employeur dans l'économie sociale et solidaire.

Suite au diagnostic et à la définition d'un socle de formation transversal à la fonction employeur réalisés en 2012, l'année 2013 a été consacrée à la modélisation d'une architecture permettant l'articulation et la consolidation de l'offre de formation existante autour de ce socle.

5 modules de formation sur les 12 définis dans le socle ont ainsi été intégrés à l'offre proposée dans le catalogue général d'Uniformation et doivent être déployés dans les territoires :

1. Piloter la gouvernance des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
2. Responsabilité civile et pénale de l'employeur de l'économie sociale et solidaire.
3. Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale et solidaire.
4. Animer le dialogue social.
5. Élaborer la stratégie de la structure.



LE DIALOGUE SOCIAL ET LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES

LES TRAVAUX DU GROUPE EMPLOYEURS PLÉNIER

Le groupe employeurs plénier (GEP) est ouvert à l'ensemble des adhérents de l'UDES. Son objectif est double :

- ▶ Débattre sur les propositions de l'UDES en matière d'emploi et de formation professionnelle.
- ▶ Préparer les positions des employeurs sur les textes d'accord soumis à la négociation.

En 2013, le groupe employeurs plénier s'est saisi de différents sujets en lien avec les thématiques de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Trois thématiques ont plus particulièrement mobilisé les membres du GEP :

- ▶ les questions d'actualité liées à la mise en œuvre des dispositions issues de la loi du

14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui ont fait l'objet de débats très importants ;

- ▶ la préparation de la grande conférence sociale de juin 2013, qui a donné lieu à un travail préparatoire important dans le cadre de sous-groupes de travail : l'un consacré à la mise en place du compte personnel de formation (CPF) et du conseil en évolution professionnelle (CEP), l'autre dédié aux pistes de réforme du système de retraites ;
- ▶ une réflexion sur les enjeux de la réforme de la formation professionnelle dans le cadre de la négociation d'un accord national interprofessionnel (ANI) lancée en automne 2013.

LES TRAVAUX DU GROUPE DE DIALOGUE SOCIAL TRANSVERSAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale (GDS) est un lieu de débat, de propositions et de préconisations autour de la pratique du dialogue social transversal dans les domaines de l'emploi et de la formation.

En 2013, les travaux du groupe de dialogue social ont principalement porté sur le développement de la protection sociale (garantie santé prévoyance) et sur l'égalité hommes/femmes. La question du dialogue social territorial a été abordée, les délégations régionales de l'UDES étant toujours plus sollicitées sur le sujet dans le cadre, notamment, des espaces régionaux de dialogue social. Sur la base d'un état des lieux des

pratiques, les membres du GDS se sont accordés sur la nécessité d'encadrer le dialogue social territorial et, pour ce faire, d'en fixer les grands principes dans le cadre d'un document formalisé.



LES NÉGOCIATIONS

L'activité conventionnelle de l'UDES a été marquée par deux grandes thématiques en 2013 :

► **L'emploi des jeunes** - Fin 2012, une négociation sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes avait été lancée sous l'impulsion de l'UDES et dans la continuité de la déclaration paritaire du 6 février 2012. Les négociations ont abouti à la conclusion d'un accord sur fond de chômage record des jeunes en France et d'un enjeu de renouvellement des générations dans l'économie sociale et solidaire. C'est à ce double défi que les partenaires sociaux ambitionnent d'apporter des réponses au travers de cet accord.

► **Le développement du dialogue social** - Une majorité d'organisations syndicales de salariés a souhaité différer la négociation envisagée sur ce thème, dans l'attente des dispositions relatives au financement du dialogue social annoncées par le gouvernement pour 2014.

L'année 2013 a également été marquée par l'extension de 2 accords :

► L'accord du 31 juillet 2010 sur la prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail dans l'économie sociale, étendu par arrêté du 5 mars 2013.

► L'accord du 15 janvier 2011 sur les parcours d'évolution professionnelle dans l'économie sociale, étendu par arrêté du 5 mars 2013.

Ces extensions, en donnant force obligatoire à ces accords pour l'ensemble du champ concerné, promettent d'amplifier la dynamique amorcée d'appropriation et d'essaimage au niveau des branches, secteurs professionnels et entreprises concernés. C'est l'ensemble des accords signés depuis 2006 qui sont à présent étendus, conférant sa pleine portée au champ multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire et attestant de la pleine reconnaissance de la légitimité des parties prenantes à la négociation.



LA PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE D'UNIFORMATION

L'année 2013 a débuté avec une gouvernance renouvelée pour Uniformation, l'UDES prenant la présidence de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Les mandataires désignés par l'Union ont activement participé à la gouvernance d'Uniformation, au travers de leur implication dans les réunions de conseil d'administration, de bureau et de commissions paritaires, notamment.

De manière générale, l'année 2013 a permis de consolider les liens entre les différentes composantes du collège employeurs d'Uniformation et de construire une approche partagée des enjeux. Des réunions de collège employeurs dissociées des ordres du jour des instances ont permis d'aborder des problèmes de fond, en dehors des impératifs de court terme.

En outre, pour répondre aux enjeux d'actualité divers groupes de travail, ont été mis en place dans lesquels les administrateurs ont pu s'investir : une commission paritaire Apprentissage, un groupe de travail paritaire Emplois d'avenir ainsi qu'un groupe de travail paritaire sur le Contrat de génération.

Un groupe de travail Régionalisation s'est penché sur les problématiques de représentation politique de l'OPCA au niveau régional et sur l'offre de services. Un système de scoring a été élaboré pour ce qui est de l'attribution des financements relatifs au Congé Individuel de Formation (CIF). Enfin, a été mis en œuvre un ADEC Emplois d'avenir visant notamment la mise en place de parcours de formation pour des métiers identifiés comme prioritaires au titre des emplois d'avenir.

Le second exercice d'Uniformation en tant qu'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) a confirmé la tendance de la première année avec une collecte de la taxe d'apprentissage s'établissant à près de 17 millions d'euros en 2013.



LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'UDES

Avec plus de 90 réunions et groupes de travail organisés par les délégations régionales et la montée en charge de nouvelles délégations régionales, l'Union poursuit son implantation territoriale, avec en perspective un maillage complet du territoire métropolitain à horizon 2014.

L'activité territoriale en bref

- ▶ 22 délégations régionales, dont 20 disposant d'un(-e) délégué(-e) régional(-e) à fin 2013
- ▶ 90 réunions et groupes de travail (hors réunions externes)
- ▶ 410 représentants mobilisés en régions
- ▶ 92 mandats de représentation régionaux et infrarégionaux (CESER, CCREFP, CARIF-OREF, SPE/SPO, CFA...) [hors mandats juridiques]
- ▶ 3 comités de coordination des régions sur les thèmes suivants :
 - Le développement et le positionnement de l'Union dans le paysage patronal en 2013.
 - Les nouveaux contours de l'Union et leur impact sur la régionalisation, le mandat régional 2013-2015 et ses priorités d'action, ainsi qu'au renouvellement des CESER.
 - Les politiques de l'emploi et les politiques partenariales dans les territoires.
- ▶ 1 tournée des régions engagée fin novembre
- ▶ 3 réunions de la commission régionalisation autour des thèmes suivants :
 - le développement des conditions nécessaires à une structuration pérenne de la représentation des syndicats d'employeurs dans les territoires, et le rôle d'accompagnement de l'Union auprès de ses adhérents sur cette question ;
 - les moyens à mettre en œuvre individuellement et collectivement, pour consolider la représentation des syndicats d'employeurs de l'économie sociale dans les territoires.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EMPLOI

La mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi a constitué un accélérateur dans la reconnaissance de l'Union dans les territoires au cours de l'année 2013.

Lancée en fin d'année 2012, la politique de déploiement des emplois d'avenir en a été le levier. L'Union a en effet souhaité mobiliser ses délégations régionales pour contribuer à l'organisation et à la mobilisation générale du secteur autour de la politique gouvernementale d'appui à l'insertion et l'emploi des jeunes.

L'investissement des délégations régionales en régions pour accompagner cette dynamique a permis de renforcer les liens avec les délégations régionales de l'OPCA Uniformation et des missions locales sur les territoires.



LA REPRÉSENTATION POLITIQUE EN RÉGIONS

L'UDES a poursuivi, en 2013, son action au sein des **Comités de Coordination régionaux Emploi-formation Professionnelle (CCREFP)** et renouvelé ses demandes d'association aux travaux de cette instance, en s'appuyant sur la dynamique de déploiement des emplois d'avenir.

Elle participe aux travaux de 5 autres CCREFP, en qualité de membre associé en Aquitaine, Haute Normandie, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et PACA.

L'Union est également associée, dans ce cadre, aux travaux des **Services Publics de l'Orientation (SPO) et de l'Emploi (SPE)** en Nord-Pas de Calais (SPE), Pays de la Loire (SPO).

Les délégations régionales de l'Union sont également associées aux travaux des CARIF-OREF dans 5 régions, l'Union ayant rejoint au début de l'année 2013 le GIP Atout Métier en Languedoc-Roussillon, en complément des représentations déjà actives en régions Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Poitou-Charentes. Les délégations régionales participent à ce titre à l'ensemble des travaux d'information menés par la région sur la formation professionnelle.

Enfin, la délégation régionale Alsace participe de droit aux travaux de la **COPIRE** Alsace, aux

côtés des organisations patronales du champ interprofessionnel.

Par ailleurs, l'année a également été consacrée au renouvellement des **Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux régionaux (CESER)** et au positionnement de l'Union dans ces assemblées. L'UDES a considérablement renforcé sa présence au sein des CESER, puisque 9 représentations étaient actées par arrêtés préfectoraux au 31 octobre 2013.

L'UDES a poursuivi sa dynamique partenariale avec le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) à travers un accompagnement des délégations régionales visant à assurer la représentation des syndicats d'employeurs au sein des CRESS.

L'UDES est désormais présente dans 19 des 22 CRESS métropolitaines, à travers un collège dédié (14 CRESS), ou en tant que membre associé (5 CRESS).



LES ACTIONS OPÉRATIONNELLES EN RÉGIONS

Dans le cadre de son développement territorial, l'Union propose aux délégations régionales d'engager, en déclinaison des orientations et accords nationaux, une dynamique d'expérimentation, en inscrivant leur délégation dans la création de pôle ou de projets territoriaux thématiques. Ces expérimentations prennent la forme d'études prospectives ou de déclinaisons opérationnelles des accords et travaux engagés

par l'Union et portent, notamment, sur les thèmes suivants :

- ▶ Responsabilité des employeurs
- ▶ Dialogue social dans les entreprises et les territoires
- ▶ Formation des dirigeants employeurs dans l'économie sociale
- ▶ Gestion des parcours professionnels dans l'économie sociale et solidaire

LE SUIVI DE L'ACTION PRUD'HOMALE



L'UDES est représentée aux Conseils d'administration de l'Association des Employeurs de l'Économie Sociale (AEES) et de l'Association Prud'hommes

Formation des Employeurs de l'Économie Sociale (APFEES) par quatre représentants. Ces derniers relayent les décisions de l'AEES et de l'APFEES auprès de l'UDES et contribuent aux travaux de l'AEES et de l'APFEES sur l'ensemble de leurs champs de compétences.

L'activité de l'AEES a été, en 2013, principalement marquée par :

» La formation des conseillers prud'homaux

L'APFEES a souhaité continuer à proposer à ses élus un programme de formation identique sur tout le territoire. Le programme est construit afin de permettre à tous les élus de progresser dans leur connaissance du droit du travail et de la procédure prud'homale.

En 2013, ce sont 1196 journées de formation qui ont été organisées.

Pour cette cinquième année de mandat, des thèmes d'actualités juridiques et liés à la réalité des conflits rencontrés par les conseillers ont été proposés.

« Insuffisance professionnelle et de résultat : les litiges prud'homaux qui en découlent » et « L'exécution déloyale du contrat de travail » sont les nouveaux thèmes proposés lors des journées de formation en 2013. D'autres thèmes, tels que « Pouvoirs et contraintes du juge prud'homal »,

« Le référé en matière prud'homale », « Modes de rupture du contrat de travail autres que le licenciement » ou encore « Compréhension et portée des arrêts de Cour de cassation » ont encore été proposés.

L'AEES a par ailleurs organisé un colloque le 13 novembre 2013 à Paris (qui a réuni plus de 200 conseillers prud'hommes AEES) afin de faire un bilan du mandat, depuis 2009 jusqu'à ce jour, et faire un point sur l'avenir.

» Le renouvellement des TASS en régions Centre et Rhône-Alpes

Suite à la sollicitation dans le cadre du renouvellement des TASS (Tribunaux des affaires de sécurité sociale) en Centre et Rhône-Alpes, 30 mandataires (titulaires et suppléants) ont été désignés au titre des composantes AEES.

» Le contentieux au Conseil d'État

L'AEES a été exclue des subsides de l'État pour la campagne prud'homale 2008 en raison du fait qu'elle ne disposait pas d'une assise interprofessionnelle et qu'elle ne disposait pas de listes de candidats dans toutes les sections.

L'AEES a déposé une requête en contentieux auprès du Conseil d'État. Par ordonnance en date du 13 juillet 2011, le Conseil d'État a renvoyé le recours devant le tribunal administratif de Paris.

Au terme de l'audience du 6 novembre 2012, le rapporteur public a rendu un rapport favorable à la demande de l'AEES. Toutefois, le 20 novembre 2012, le tribunal administratif a rejeté la requête de l'association.

Il a été décidé d'interjeter appel.

La Cour administrative d'appel de Paris, le 9 décembre 2013, a cassé le jugement du 20 novembre 2012 du tribunal administratif de Paris et donné raison à l'AEES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

Président :

Alain Cordesse

Vice-présidents :

Michel Guernion, UNML

Alain Raoul, SYNEAS

Hugues Vidor, Adessa A Domicile

Secrétaire général :

Jean-Marc Lagoutte puis Frédéric

Gouëdard, UGEM

Trésorier :

Jean-Pierre Azais, CGSCOP

Membres :

André de Saint Martin, COSMOS

Patricia Lexcellent, CGSCOP

Stéphane Racz, SYNEAS

Michel Tanfin, ADMR

LES ADMINISTRATEURS

Dominique Balmary, UNIOPSS

Emmanuel Boutterin, SNRL

Gérard Bredy, SYNOFDES

Bernard Cauty, Fédération des PACT

Guy Courtois, SYNEAS

Yves Daniel puis Jean-Louis Laforge SATPS

René Desbiolles, CRÉDIT COOPÉRATIF

Guy Dumontier, SERQ

François Edouard, FNAAFP-CSF

Joëlle Garello, SNAECSSO

Charles-Hervé Moreau, SYNESI

Jean-Marie Klein, SNEFOS

Patrick Lenancker, CGSCOP

Isabelle Lorenzi, UGEM

Gérard Navarro, GSOTF

Daniel Poirier, SNEFA

Yves Verollet, UNA

Arnold Wessels, SNALESS

L'ÉQUIPE

Délégué général : Sébastien Darrigrand

Assistante des Pôles et de la délégation : Morgane Boukera

Assistante administrative et comptable : Luce Brennan

Chargée de mission relations publiques : Adélaïde de Lastic (*jusqu'au 31 décembre 2013*)

Assistant de projets territoriaux : Pierre Gauthier de Lahaut (*jusqu'au 31 octobre 2013*)

Chargée de communication : Agathe Henry

Coordinateur du Pôle régionalisation : Paul-Alexandre Lucas

Chargée de mission développement de l'emploi : Tiphaine Perrichon

Chargée de développement et d'animation du réseau : Samira Sameur

Conseillère technique emploi formation : Violaine Trosseille

LES ADHÉRENTS DE L'UNION EN 2014

Employeurs intervenant dans les champs des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux à domicile, des services à la personne et du logement social

ADESSADOMICILE.....	Le réseau des associations d'aide à domicile
FNAAFP/CSF.....	Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire – membre de la Confédération Syndicale des Familles
Fédération des PACT.....	Fédération Nationale des centres pour la Protection, l'Amélioration et la Conservation de l'habitat et Associations pour la Restauration IMmobilière
SNALESS.....	Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-Educatif et Médico-social
UNA.....	Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
UNADMR.....	Union Nationale des Associations du service à domicile
UNIOPSS.....	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Employeurs à but non lucratif intervenant dans le champ des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

FEGAPEI.....	Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales
Croix Rouge.....	Croix Rouge française
SYNEAS.....	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale

Employeurs intervenant dans les champs de l'animation, de l'éducation, de la culture, de l'information et de la communication, du tourisme social et du sport et des actions de prévention à caractère social

COSMOS.....	Conseil Social du Mouvement Sportif
GSOTF.....	Groupeement Syndical des Organismes de Tourisme Familial
SADCS.....	Syndicat des Associations de Développement Culturel et Social – membre du CNEA*
SATPS.....	Syndicat d'Associations de Tourisme, de Promotion Sociale, de vacances et de loisirs
SNAECESO.....	Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et Socio-Culturels
SNEFA.....	Syndicat National des Employeurs de la Formation et de l'Animation – membre du CNEA*
SNEFOS.....	Syndicat National Employeur des Foyers, Résidences Sociales et Services
SNOGAEC.....	Syndicat National des Organisations Gestionnaires d'Activités Educatives et Culturelles – membre du CNEA*
SNRL.....	Syndicat National des Radios Libres
SERQ.....	Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier
SYNESI.....	SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
SYNOFDES.....	Syndicat National des organismes de Formation de l'Economie Sociale
UNML.....	Union Nationale des Missions Locales PAIO, et Organismes d'Insertion Sociale et Professionnelle
UNODESC.....	Union Nationale des Organismes de DEveloppement Social, sportif et Culturel – membre du CNEA*

* Conseil National des Employeurs Associatifs

Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les coopératives

Le CC.....	Le Crédit Coopératif
CGSCOP.....	Confédération Générale des SCOP

Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les mutuelles régies par le code de la mutualité

UGEM.....	Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes
-----------	--



7, rue Biscornet - 75012 PARIS

Tel : 01 43 41 71 72 - Fax : 01 43 41 72 22

Email : udes@udes.fr - Site internet : www.udes.fr